



Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil communal de Payerne :

Préavis n° 09/2025

Objet du préavis

Comptes annuels pour l'exercice 2024

Table des matières

1.	Objet du préavis	3
2.	Analyses.....	3
2.1.	Synthèse	3
2.2.	Analyse des charges de fonctionnement.....	4
2.2.1.	Charges maîtrisables.....	4
2.2.2.	Charges non maîtrisables.....	7
2.3.	Charges internes.....	11
2.4.	Charges – Récapitulatif	12
2.5.	Analyse des revenus.....	13
2.5.1.	Revenus fiscaux.....	13
2.5.2.	Revenus non fiscaux.....	20
2.5.3.	Revenus internes	22
2.6.	Revenus – Récapitulatif.....	23
2.7.	Charges et revenus – Récapitulatif	25
2.8.	Autofinancement et solde financier.....	26
3.	Commentaires.....	28
3.1.	Chapitre 1 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE	28
3.2.	Chapitre 2 : FINANCES	29
3.3.	Chapitre 3 : DOMAINES ET BÂTIMENTS	31
3.4.	Chapitre 4 : TRAVAUX.....	33
3.5.	Chapitre 5 : INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	37
3.6.	Chapitre 6 : POLICE	38
3.7.	Chapitre 7 : SÉCURITÉ SOCIALE	38
3.8.	Chapitre 8 : SERVICES INDUSTRIELS.....	39
4.	Conclusions.....	40

AU CONSEIL COMMUNAL
 de et à
 1530 Payerne

Madame la 2^e Vice-présidente,
 Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

1. Objet du préavis

Conformément à l'article 93, lettre c), de la Loi du 28 février 1956 sur les communes, la Municipalité vous soumet, par voie de préavis, les comptes de l'exercice 2024, dont la présentation détaillée fait l'objet d'une annexe.

2. Analyses

2.1. **Synthèse**

Les comptes de la Commune présentent un bénéfice de Fr. 1'039'276.13 sans attribution supplémentaire aux fonds de réserve et de renouvellement.

Intitulé	Comptes 2024 Fr.	Budget 2024 Fr.	Comptes 2023 Fr.
Total des charges (avant amortissements et attributions supplémentaires)	50'994'617.93	51'773'565.—	51'899'575.15
Total des revenus (avant prélèvements supplémentaires)	52'237'603.66	49'409'790.—	58'487'978.58
Résultats (- = Bénéfice)	- 1'242'985.73	2'363'775.—	- 6'588'403.43
Amortissements supplémentaires	1'911'822.02	0.—	956'635.—
Prélèvements supplémentaires sur fonds de réserves	- 1'708'112.42	0.—	0.—
Attributions supplémentaires aux fonds de réserves et renouvellements	0.—	0.—	4'130'000.—
Résultats (- = Bénéfice)	- 1'039'276.13	2'363'775.—	- 1'501'768.43

Tous les chiffres du budget 2024 présentés en comparatif dans les comptes annuels et dans ce préavis s'entendent crédits complémentaires inclus (suppléments de charges pour Fr. 1'364'400.— et de revenus pour Fr. 863'750.— accordés lors de la séance du Conseil du 10 octobre 2024).

Les amortissements supplémentaires enregistrés en 2024 à raison de Fr. 203'709.60 correspondent à des frais d'études relatifs à des préavis non réalisés ou reportés, alors que les amortissements supplémentaires d'un montant de Fr. 1'708'112.42 concernent la compensation de reprises de réserves sur investissements en cours.

Le résultat 2024, avant amortissements supplémentaires et prélèvements sur fonds de réserves, d'environ Fr. 1.2 mio doit être considéré avec prudence compte tenu d'éléments externes tels que :

- gains comptables sur cessions d'immobilisations pour Fr. 1 mio ;
- retour de l'ensemble des éléments de la péréquation 2023 pour un total d'environ Fr. 463'112.80 défavorable à la Commune.

La marge d'autofinancement de Fr. 3.3 mio, supérieure de Fr. 2.4 mio à la projection budgétaire, a permis de financer une partie des investissements. L'endettement auprès des instituts financiers atteint Fr. 38.4 mio au 31 décembre 2024 contre Fr. 37.9 mio au 31 décembre 2023.

2.2. Analyse des charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement sont classées en trois catégories pour leur analyse :

- les charges maîtrisables ;
- les charges non maîtrisables ;
- les charges internes.

2.2.1. Charges maîtrisables

La Municipalité bénéficie d'une véritable influence directe sur ces charges et peut ainsi prendre les mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables.

Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- les charges relatives aux autorités et au personnel ;
- les charges relatives aux achats de biens, services et marchandises ;
- les charges relatives aux aides et subventions.

Intitulé	Comptes 2024 Fr.	Budget 2024 Fr.	Ecart Fr.	Ecart %
Autorités et personnel	13'466'879.42	13'674'625.—	- 207'745.58	- 1.5 %
Biens, services et marchandises	10'780'270.02	11'740'170.—	- 959'899.98	- 8.2 %
Aides et subventions	3'086'376.89	3'732'300.—	- 645'923.11	- 17.3 %
Total des charges maîtrisables	27'333'526.33	29'147'095.—	-1'813'568.67	- 6.2 %

Intitulé	Comptes 2024 Fr.	Comptes 2023 Fr.	Ecart Fr.	Ecart %
Autorités et personnel	13'466'879.42	13'060'601.95	406'277.47	3.1 %
Biens, services et marchandises	10'780'270.02	10'221'648.52	558'621.50	5.5 %
Aides et subventions	3'086'376.89	2'770'289.22	316'087.67	11.4 %
Total des charges maîtrisables	27'333'526.33	26'052'539.69	1'280'986.64	4.9 %

2.2.1.1. Autorités et personnel

Les charges relatives aux autorités et personnel sont globalement à l'équilibre avec une baisse du budget de 1.5 %.

Cet équilibre résulte d'écarts favorables et défavorables selon les services.

L'examen de ces charges ne peut se faire qu'au niveau global pour les raisons suivantes. Les réserves budgétaires nécessaires pour l'engagement de remplacements en contrat à durée déterminée, pour le paiement d'heures supplémentaires extraordinaires ou l'enveloppe pour les augmentations individuelles ciblées se trouvent toute à l'administration générale, alors que les charges effectives y relatives sont enregistrées dans les services concernés.

L'écart par rapport à 2023 provient également de nombreux facteurs de variation tels que les engagements prévus au budget, les postes vacants suite à des départs, l'augmentation des salaires horaires, etc.

2.2.1.2. Achats de biens, services et marchandises

Les achats de biens, services et marchandises sont en dessous du budget pour près de Fr. 1 mio. Cet écart se décompose de la manière suivante :

Imprimés et fournitures de bureau	Fr. - 67'000.—
Achats mobiliers, machines et véhicules	Fr. - 137'500.—
Achat eau, énergie, combustible	Fr. + 30'900.—
Achat d'autres fournitures	Fr. - 40'000.—
Entretien du patrimoine	Fr. - 475'000.—
Entretien du mobilier et des installations techniques	Fr. - 36'000.—
Loyers et fermage	Fr. - 34'000.—
Honoraires et prestations de service	Fr. - 166'000.—
Divers	Fr. - 35'400.—
Total	<u>Fr. - 960'000.—</u>

L'écart important sur les comptes relatif à l'entretien du patrimoine s'explique notamment par des entretiens reportés ou remplacés en raison de préavis en cours ou en voie d'élaboration (par exemple pour les routes, l'éclairage public ou le service des eaux).

2.2.1.3. Aides et subventions

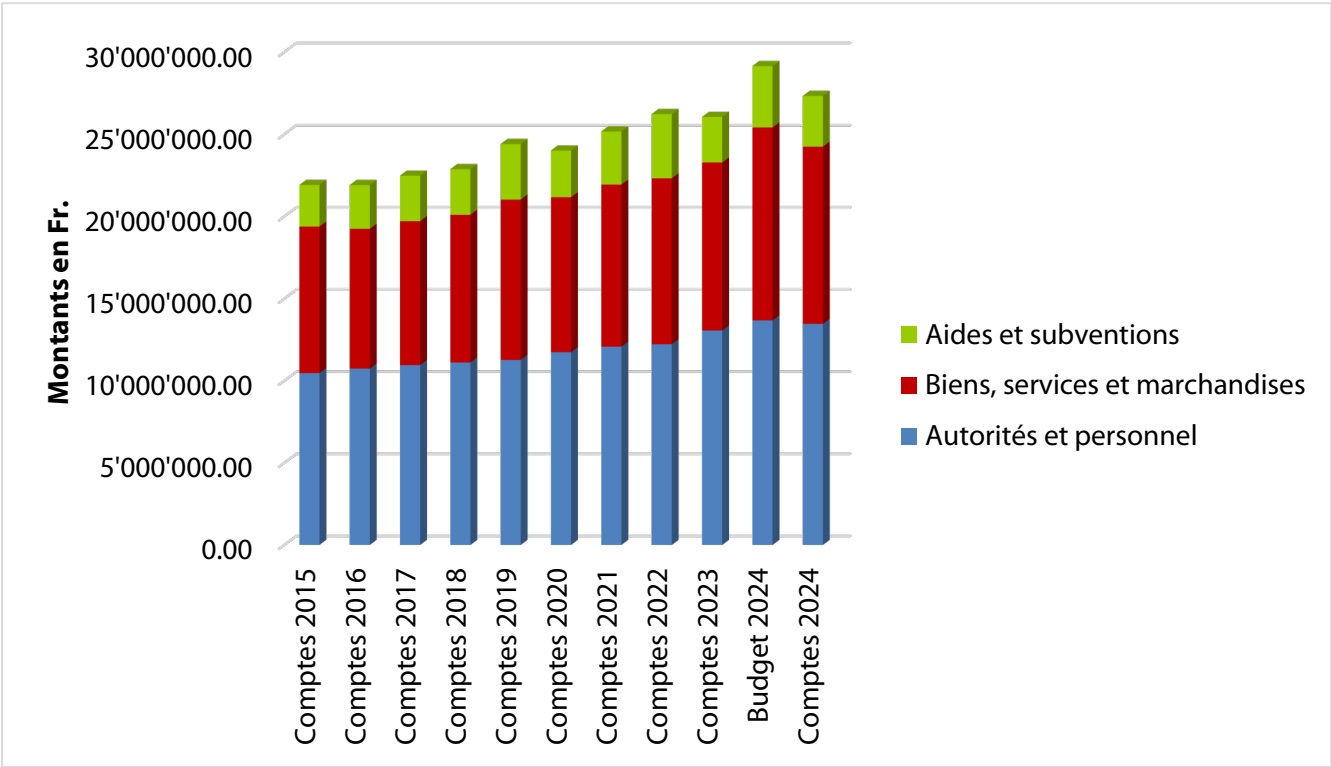
Intitulé	Comptes 2024 Fr.	Budget 2024 Fr.	Ecart Fr.	Ecart %
Subventions pour la culture, les loisirs et le sport (y compris l'ASAP)	1'125'808.18	1'117'500.—	8'308.18	0.7 %
Participation aux transports publics	974'601.85	1'184'200.—	- 209'598.15	- 17.7 %
Ligne de bus urbain	376'575.81	432'500.—	- 55'924.19	- 12.9 %
Frais de culte	202'200.40	207'000.—	- 4'799.60	- 2.3 %
Aides individuelles prévoyance sociale	85'416.50	80'600.—	4'816.50	6.0 %
Aménagement territoire et protection	216'395.50	610'000.—	- 393'604.50	- 64.5 %
Autres (tourisme, cotisations, dons occasionnels, etc.)	105'378.65	100'500.—	4'878.65	4.9 %
Total	3'086'376.89	3'732'300.—	- 645'923.11	- 17.3 %

L'écart budgétaire favorable provient majoritairement des subventions liées aux énergies renouvelables et développement durable (aménagement territoire et protection) ainsi que de la participation aux transports publics, le décompte final du Canton s'est avéré inférieur au montant annoncé. Quant au coût de la ligne de bus urbain, il diminue compte tenu de l'amélioration de sa fréquentation ainsi que par l'utilisation partielle des subventions budgétisées, allouées aux citoyennes et citoyens, mais distribuées qu'à hauteur d'environ 50 % représentant donc le pourcentage de demandes.

Intitulé	Comptes 2024 Fr.	Comptes 2023 Fr.	Ecart Fr.	Ecart %
Subventions pour la culture, les loisirs et le sport (y compris l'ASAP)	1'125'808.18	1'063'559.15	62'249.03	5.9 %
Participation aux transports publics	974'601.85	951'473.—	23'128.85	2.4 %
Ligne de bus urbain	376'575.81	333'676.22	42'899.59	12.9 %
Frais de culte	202'200.40	207'403.90	- 5'203.50	- 2.5 %
Aides individuelles prévoyance sociale	85'416.50	81'366.55	4'049.95	5.0 %
Aménagement territoire et protection	216'395.50	0.—	216'395.50	100.0 %
Autres (tourisme, cotisations, dons occasionnels, etc.)	105'378.65	132'810.40	- 27'431.75	- 20.7 %
Total	3'086'376.89	2'770'289.22	316'087.67	11.4 %

L'écart par rapport aux comptes 2023 provient essentiellement des subventions relatives aux énergies renouvelables et développement durable (aménagement territoire et protection) pour un montant de Fr. 216'395.—. Pour rappel, un montant de Fr. 610'000.— figurait à la première série de compléments au budget 2024 (cf. préavis n° 14/2024).

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables sur 10 ans



2.2.2. Charges non maîtrisables

Ces charges, sur lesquelles la Municipalité n'exerce pas un véritable contrôle direct, ne peuvent donc pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- les charges relatives aux intérêts passifs sur la dette de la Ville ;
- les charges relatives aux amortissements sur les investissements ;
- les charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales et des associations intercommunales).

Intitulé	Comptes 2024 Fr.	Budget 2024 Fr.	Ecarts Fr.	Ecarts %
Intérêts passifs	497'983.33	665'600.—	- 167'616.67	- 25.2 %
Amortissements	5'402'031.57	3'206'495.—	2'195'536.57	68.5 %
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	16'999'811.61	16'281'150.—	718'661.61	4.4 %
Total des charges non maîtrisables	22'899'826.51	20'153'245.—	2'746'581.51	13.6 %

Intitulé	Comptes 2024 Fr.	Comptes 2023 Fr.	Ecart Fr.	Ecart %
Intérêts passifs	497'983.33	517'905.67	-19'922.34	- 3.8 %
Amortissements	5'402'031.57	5'927'350.99	- 525'319.42	- 8.9 %
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	16'999'811.61	15'715'369.52	1'284'442.09	8.2 %
Total des charges non maîtrisables	22'899'826.51	22'160'626.18	739'200.33	3.3 %

2.2.2.1. Intérêts passifs

L'écart au budget favorable s'explique par le fait qu'un nombre limité d'emprunts a été conclu en parallèle à ceux budgétisés.

2.2.2.2. Amortissements

Les amortissements 2024 sont influencés par les facteurs suivants (écarts au budget) :

1. Défalcations sur impôts et pertes sur débiteurs	Fr.	303'542.—
2. Amortissement vignoble de Lavaux	Fr.	160'606.—
Amortissements supplémentaires sur :		
3. Frais d'études sur investissements non réalisés	Fr.	203'709.—
4. Investissements en cours	Fr.	1'708'112.—
5. Réductions nettes des amortissements du patrimoine administratif	Fr.	-198'319.—
Divers	Fr.	17'886.—
Soit au total	Fr.	<u>2'195'536.—</u>

1. Augmentation des défalcations liées aux impôts due à des modifications de reprises sur des taxations fiscales.
2. Amortissement sur investissements en cours compensé par un prélèvement sur fonds de réserves mais comptabilisé séparément.
3. Projets de préavis tels que : bâtiment scolaire, paroisse (église catholique), démolition de deux villas sur la Place Général Guisan, aménagement de cette même place, concept communal de mobilité ainsi que réaménagement du chemin de l'Aérologie.
4. Reprises de réserves sur investissements en cours compensées par des amortissements supplémentaires.
5. Amortissements de certains éléments du patrimoine administratif réévalués par rapport au budget.

2.2.2.3. Remboursements, participations et subventions à des collectivités

Intitulé	Comptes 2024 Fr.	Budget 2024 Fr.	Ecart Fr.	Ecart %
Alimentation du fonds de péréquation	5'380'080.—	4'446'664.—	933'416.—	21.0 %
Participation à la cohésion sociale (voir ci-après 2.2.2.3.1)	3'778'488.20	3'857'721.—	- 79'232.80	- 2.1 %
Facture policière	728'302.—	687'165.—	41'137.—	6.0 %
Participation communale à l'ASIPE (frais parascolaires inclus)	5'320'972.60	5'417'000.—	- 96'027.40	- 1.8 %
Réseau régional de la petite enfance (ARAJ)	1'001'991.90	1'070'900.—	- 68'908.10	- 6.4 %
Autres participations (SDIS, Protection civile, musique, etc.)	789'976.91	801'700.—	- 11'723.09	- 1.5 %
Total	16'999'811.61	16'281'150.—	718'661.61	4.4 %

Les éléments relatifs à la péréquation sont détaillés au point 2.2.2.3.1.

Le poste du réseau régional de la petite enfance est influencé par le décompte final 2023 reçu après la clôture de l'exercice précédent, décompte en faveur de la Commune pour Fr. 68'782'60.

Intitulé	Comptes 2024 Fr.	Comptes 2023 Fr.	Ecart Fr.	Ecart %
Alimentation du fonds de péréquation	5'380'080.—	5'098'516.—	281'564.—	5.5 %
Participation à la cohésion sociale (voir ci-après 2.2.2.3.1)	3'778'488.20	4'068'783.80	- 290'295.60	- 7.1 %
Facture policière	728'302.—	771'211.—	- 42'909.—	- 5.6 %
Participation communale à l'ASIPE	5'320'972.60	4'081'307.31	1'239'665.29	30.4 %
Réseau régional de la petite enfance (ARAJ)	1'001'991.90	946'768.16	55'223.74	5.8 %
Autres participations (SDIS, Protection civile, musique, etc.)	789'976.91	748'783.25	41'193.66	5.5 %
Total	16'999'811.61	15'715'369.52	1'284'442.09	8.2 %

2.2.2.3.1. Charges péréquatives – Récapitulatif

Les éléments de la péréquation 2024 ont eu les impacts suivants dans les comptes :

Régimes	Décompte provisoire 2024 Fr.	Budget 2024 Fr.	Ecart Fr.	Ecart %
Acomptes participation fonds péréquation directe horizontale	5'380'080.—	4'446'664.—	933'416.—	21 %
Retour fonds de péréquation	- 11'204'569.—	- 10'572'679.—	- 631'890.—	6 %
Dépenses thématiques*	- 1'681'524.—	- 1'681'524.—	0.—	0 %
Montant net péréquation directe horizontale	- 7'506'013.—	- 7'807'539.—	301'526.—	- 3.9 %
Montant total participation financement cohésion sociale	3'778'488.20	3'857'721.—	- 79'232.80	- 2.1 %
Réforme policière	728'302.—	687'165.—	41'137.—	6 %
Total des charges péréquatives	- 2'999'222.80	- 3'262'653.—	263'430.20	- 8.1 %

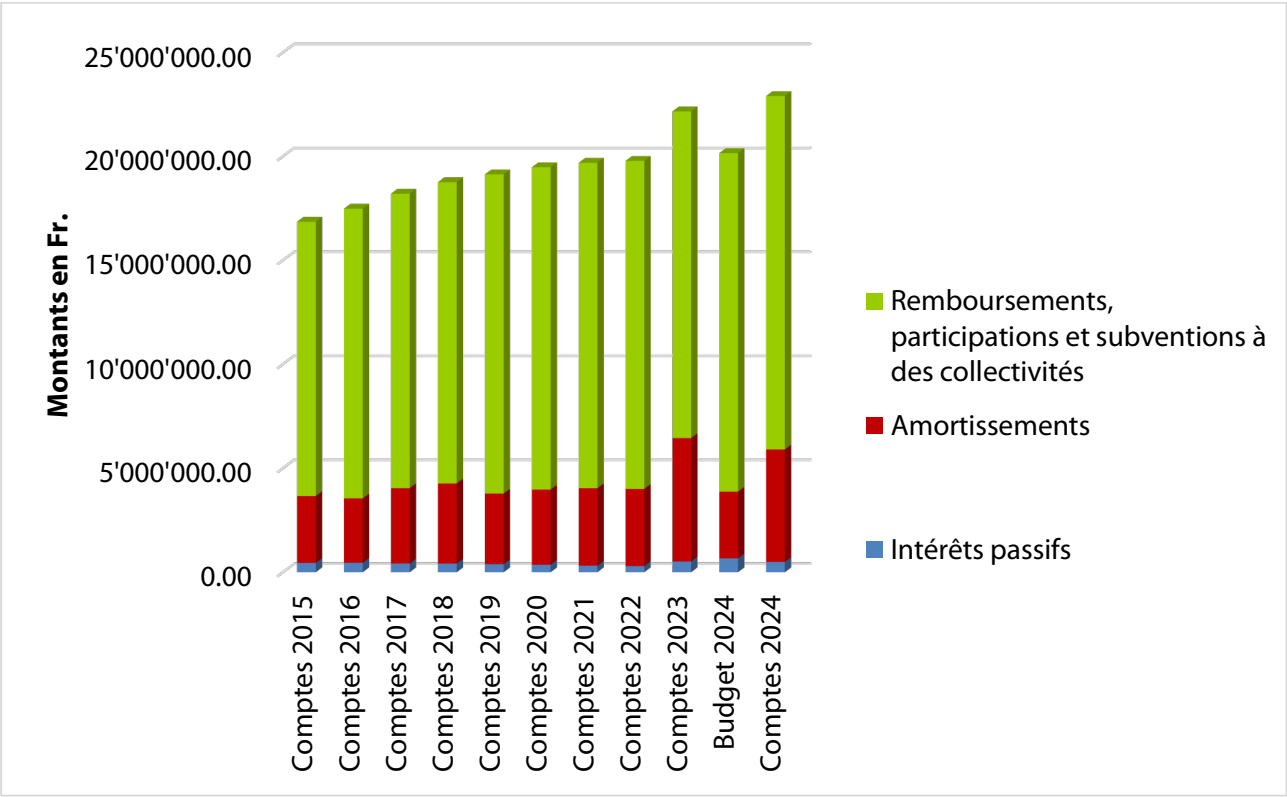
* En l'absence des données permettant de les calculer, les dépenses thématiques ne sont pas réévaluées dans le cadre du décompte provisoire transmis par la Direction des finances communales en mars 2025.

Le décompte provisoire 2024 a ainsi généré un écart au budget globalement défavorable pour Fr. 263'430.20.

Le décompte définitif 2023 a eu les impacts ci-dessous dans les comptes 2024, ceci en tenant des éléments provisoires et estimés au bouclage des comptes 2023.

Régimes	Résultat décompte définitif 2023	Budget 2024 Fr.	Ecart Fr.
Montant net péréquation directe horizontale	461'786.—	- 200'000.—	661'786.—
Montant total participation financement cohésion sociale	1'162.80	0.—	1'162.80
Facture policière	164.—	0.—	164.—
Total des charges péréquatives	463'112.80	- 200'000.—	663'112.80

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables sur 10 ans



2.3. Charges internes

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale. Les charges internes sont :

- les charges relatives aux attributions à des fonds et financements spéciaux ;
- les charges relatives aux imputations internes.

Les attributions aux fonds et financements spéciaux sont des opérations comptables sans incidence sur la situation de trésorerie de la Commune de Payerne.

Les imputations internes n'ont pas d'effet sur le résultat, car elles sont entièrement compensées par des revenus correspondant à ces mêmes imputations.

Intitulé	Comptes 2024 Fr.	Budget 2024 Fr.	Ecarts Fr.	Ecarts %
Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'591'737.46	1'441'435.—	150'302.46	10.4 %
Imputations internes (charges)	1'081'349.65	1'031'790.—	49'559.65	4.8 %
Total des charges internes	2'673'087.11	2'473'225.—	199'862.11	8.1 %

Intitulé	Comptes 2024 Fr.	Comptes 2023 Fr.	Ecart Fr.	Ecart %
Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'591'737.46	7'641'417.78	- 6'049'680.32	- 79.2 %
Imputations internes (charges)	1'081'349.65	1'131'626.50	- 50'276.85	- 4.4 %
Total des charges internes	2'673'087.11	8'773'044.28	- 6'099'957.17	- 69.5 %

En détail, les attributions aux fonds et financements spéciaux 2024 se présentent comme suit :

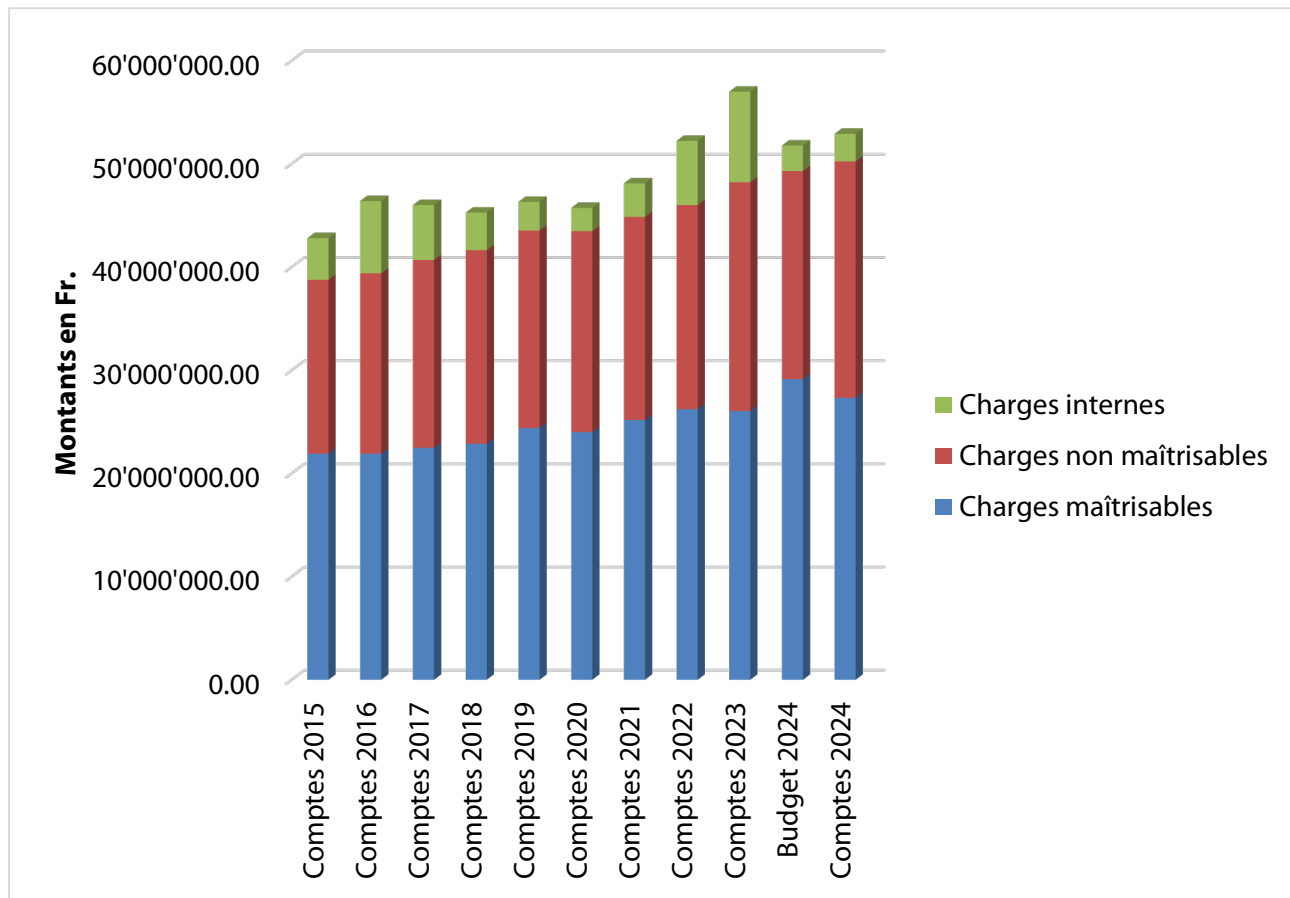
Comptes 2024 Budget 2024

Equilibrage des domaines affectés (eaux usées et eau potable)	Fr. 1'225'088.66.-	1'041'435.—
Loyer du centre socio-culturel	Fr. 37'835.—	0.—
Affectation des contributions de remplacement places de parc	Fr. 6'600.—	30'000.—
Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable (préavis n° 27/2022)	Fr. 265'943.80	370'000.—
Réserve débiteurs douteux impôts	Fr. 24'270.—	0.—
Attribution aux fonds de renouvellement	Fr. 32'000.—	0.—
Total	Fr. 1'591'737.46	1'441'435.—

2.4. Charges – Récapitulatif

Intitulé	Comptes 2024 Fr.	Budget 2024 Fr.	Comptes 2023 Fr.	Comptes 2022 Fr.
Autorités et personnel	13'466'879.42	13'674'625.—	13'060'601.95	12'225'642.93
Biens, services et marchandises	10'780'270.02	11'740'170.—	10'221'648.52	10'095'092.42
Aides et subventions	3'086'376.89	3'732'300.—	2'770'289.22	3'907'015.65
Sous-total charges maîtrisables	27'333'526.33	29'147'095.—	26'052'539.69	26'227'751.—
Intérêts passifs	497'983.33	665'600.—	517'905.67	298'602.20
Amortissements	5'402'031.57	3'206'495.—	5'927'350.99	3'703'394.29
Remboursement et subventions à des collectivités	16'999'811.61	16'281'150.—	15'715'369.52	15'776'808.04
Sous-total charges non maîtrisables	22'899'826.51	20'153'245.—	22'160'626.18	19'778'804.53
Attribution fonds et financements spéciaux	1'591'737.46	1'441'435.—	7'641'417.78	5'120'891.06
Imputations internes (charges)	1'081'349.65	1'031'790.—	1'131'626.50	1'091'588.—
Sous-total charges internes	2'673'087.11	2'473'225.—	8'773'044.28	6'212'479.06
TOTAL DES CHARGES	52'906'439.95	51'773'565.—	56'986'210.15	52'219'034.59

Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales sur 10 ans



2.5. Analyse des revenus

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en trois catégories :

- les revenus fiscaux ;
- les revenus non fiscaux ;
- les revenus internes.

2.5.1. Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux, prévus par l'arrêté d'imposition, sont composés des éléments suivants :

- les impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques ;
- les impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales ;
- l'impôt foncier ;
- les droits de mutations ;
- les impôts sur les successions et donations ;
- l'impôt sur les chiens et taxes diverses ;
- la part des impôts sur les gains immobiliers.

Intitulé	Comptes 2024 Fr.	Budget 2024 Fr.	Ecart Fr.	Ecart%
Impôt sur le revenu	12'024'786.64	12'600'000.—	- 575'213.36	- 4.6 %
Impôt sur la fortune	1'445'962.50	1'400'000.—	45'962.50	3.3 %
Impôt à la source	1'300'791.49	1'000'000.—	300'791.49	30.1 %
Total des impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques	14'771'540.63	15'000'000.—	- 228'459.37	- 1.5 %
Impôt sur le bénéfice	1'654'605.60	1'200'000.—	454'605.60	37.9 %
Impôt sur le capital	97'972.85	100'000.—	- 2'027.15	- 2.0 %
Impôt complémentaire immeubles	240'220.60	200'000.—	40'220.60	20.1 %
Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales	1'992'799.05	1'500'000.—	492'799.05	32.9 %
Impôt foncier	1'679'849.65	1'700'000.—	- 20'150.35	- 1.2 %
Droits de mutation	1'058'202.95	700'000.—	358'202.95	51.2 %
Impôts sur les successions et donations	110'511.70	250'000.—	- 139'488.30	- 55.8 %
Impôt sur les chiens et taxes diverses	86'681.65	66'000.—	20'681.65	31.3 %
Impôts récupérés après défalctions	191'748.16	100'000.—	91'748.16	91.7 %
Total autres impôts	3'126'994.11	2'816'000.—	310'994.11	11.0 %
Part aux impôts sur le gains immobiliers	604'809.45	500'000.—	104'809.45	21.0 %
Redistribution de la taxe sur le CO2	7'017.15	6'000.—	1'017.15	17.0 %
Part à des recettes cantonales sans affectation	611'826.60	506'000.—	105'826.60	20.9 %
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	20'503'160.39	19'822'000.—	681'160.39	3.4 %

	Comptes 2024 Fr.	Comptes 2023 Fr.	Ecart Fr.	Ecart en %
Impôt sur le revenu	12'024'786.64	13'040'742.06	- 1'015'955.42	- 7.8 %
Impôt sur la fortune	1'445'962.50	1'491'754.99	- 45'792.49	- 3.1 %
Impôt à la source	1'300'791.49	1'091'806.43	208'985.06	19.1 %
Total des impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques	14'771'540.63	15'624'303.48	- 852'762.85	- 5.5 %
Impôt sur le bénéfice	1'654'605.60	1'402'570.20	252'035.40	18.0 %
Impôt sur le capital	97'972.85	91'450.90	6'521.95	7.1 %
Impôt complémentaire immeubles	240'220.60	244'834.40	- 4'613.80	- 1.9 %
Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales	1'992'799.05	1'738'855.50	253'943.55	14.6 %
Impôt foncier	1'679'849.65	1'657'102.90	22'746.75	1.4 %
Droits de mutation	1'058'202.95	940'879.85	117'323.10	12.5 %
Impôts sur les successions et donations	110'511.70	469'049.20	- 358'537.50	- 76.4 %
Impôt sur les chiens et taxes diverses	86'681.65	76'849.75	9'831.90	12.8 %
Impôts récupérés après défalcatons	191'748.16	107'270.34	84'477.82	78.8 %
Total autres impôts	3'126'994.11	3'251'152.04	- 124'157.93	- 3.8 %
Part aux impôts sur le gains immobiliers	604'809.45	494'896.85	109'912.60	22.2 %
Redistribution de la taxe sur le CO ₂	7'017.15	6'390.35	626.80	9.8 %
Part à des recettes cantonales sans affectation	611'826.60	501'287.20	110'539.40	22.1 %
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	20'503'160.39	21'115'598.22	- 612'437.83	- 2.9 %

2.5.1.1. Impôt sur le revenu

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Comptes 2024 Fr.		Comptes 2023 Fr.	
Total acomptes et décomptes 2024/2023 (taux 70.00)	11'490'180.15		11'374'492.34	
Décomptes sur années antérieures (taux 70.00/73.00)	303'809.64		1'454'871.22	
Impôt sur les prestations en capital	230'796.85	12'024'786.64	211'378.50	13'040'742.06
Impôt à la source (y compris frontaliers)	1'300'791.49		1'091'806.43	
Total porté aux comptes 2024 / 2023	13'325'578.13		14'132'548.49	

La part d'impôt relative aux années antérieures représente environ le 2,6 % des impôts sur le revenu alors que la part des années antérieures a clairement diminué par rapport à 2023 qui était considérable et influencée par des recettes uniques.

2.5.1.2. Impôt sur la fortune

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Comptes 2024 Fr.	Comptes 2023 Fr.
Total acomptes facturés	1'315'557.05	1'266'286.80
Décomptes sur années antérieures	130'405.45	225'468.19
Total porté aux comptes 2024 / 2023	1'445'962.50	1'491'754.99

L'impôt sur la fortune est quant à lui en légère diminution influencé par les décomptes sur les années antérieures.

2.5.1.3. Impôt sur le bénéfice net des sociétés

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Comptes 2024 Fr.	Comptes 2023 Fr.
Total des acomptes facturés pour l'année 2024/2023	891'639.40	945'048.20
Acomptes facturés pour l'année 2025/2024	76'314.35	89'576.30
Décomptes sur années antérieures	686'651.85	367'945.70
Total porté aux comptes 2024/2023	1'654'605.60	1'402'570.20

L'augmentation d'environ 18 % de l'impôt et représentant un montant de Fr. 252'035.40 émane principalement des décomptes sur les années antérieures. Par ailleurs, ils correspondent à 41.5% de la totalité des impôts contre 26.2 % sur l'année 2023 et 17.7 % en 2022.

Nous avons également encaissé la somme de Fr. 170'100.88 (2023 : Fr. 140'862.04) à titre de compensation du Canton de Vaud (RFFA). Ce montant figure dans les participations et remboursements des collectivités publiques.

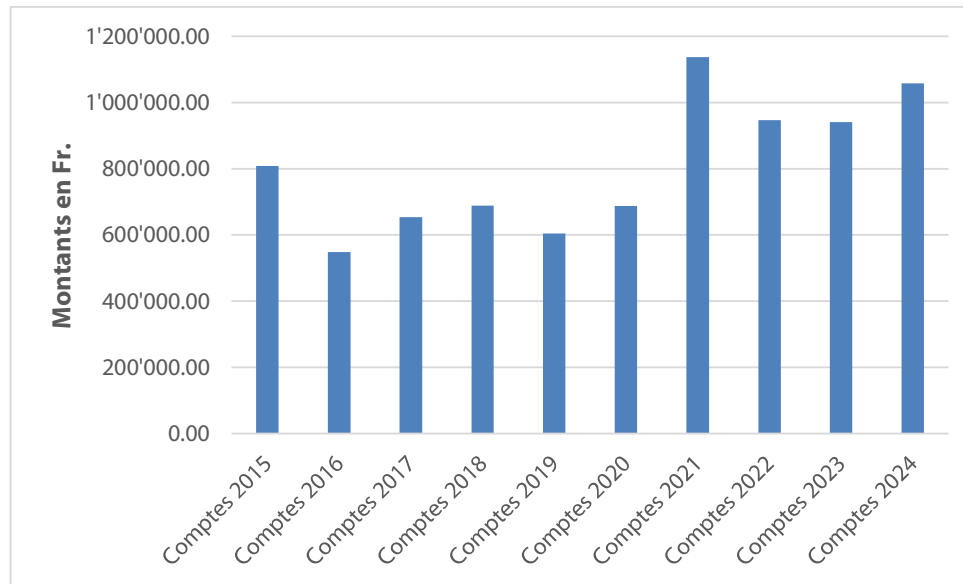
2.5.1.4. Impôt sur le capital des sociétés

Eléments	Comptes 2024 Fr.	Comptes 2023 Fr.
Total des acomptes facturés pour l'année 2024/2023	42'219.60	32'480.30
Acomptes facturés pour l'année 2025/2024	41'400.55	46'885.65
Décomptes sur années antérieures	14'352.70	12'084.95
Total porté aux comptes 2024/2023	97'972.85	91'450.90

2.5.1.5. Impôt sur les droits de mutations

L'impôt sur les droits de mutation subit une augmentation par rapport à 2023 et se rapproche du montant record de l'année 2021 qui s'élevait à plus de Fr. 1.1 mio.

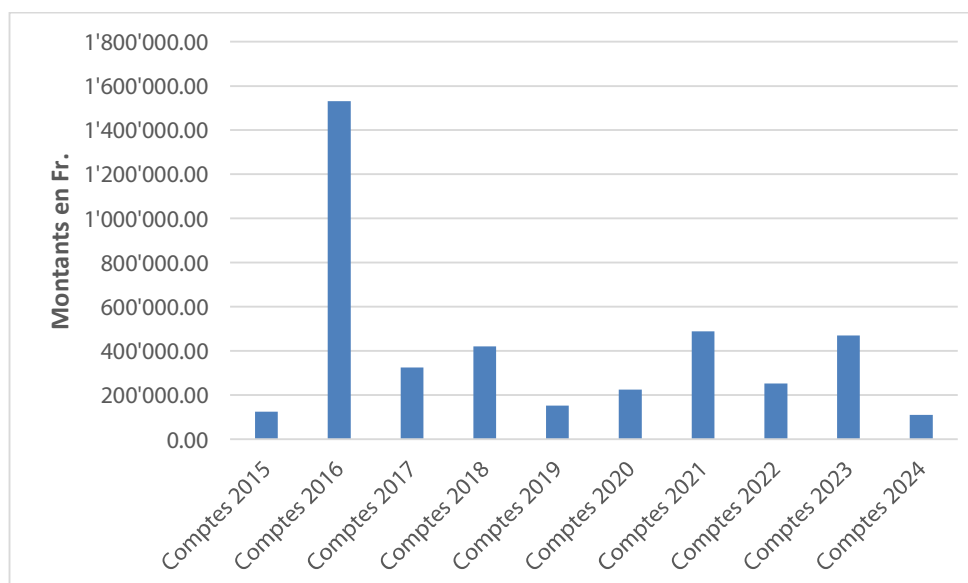
L'évolution de cette catégorie d'impôt sur 10 ans se présente de la manière suivante :



2.5.1.6. Impôt sur les successions et les donations

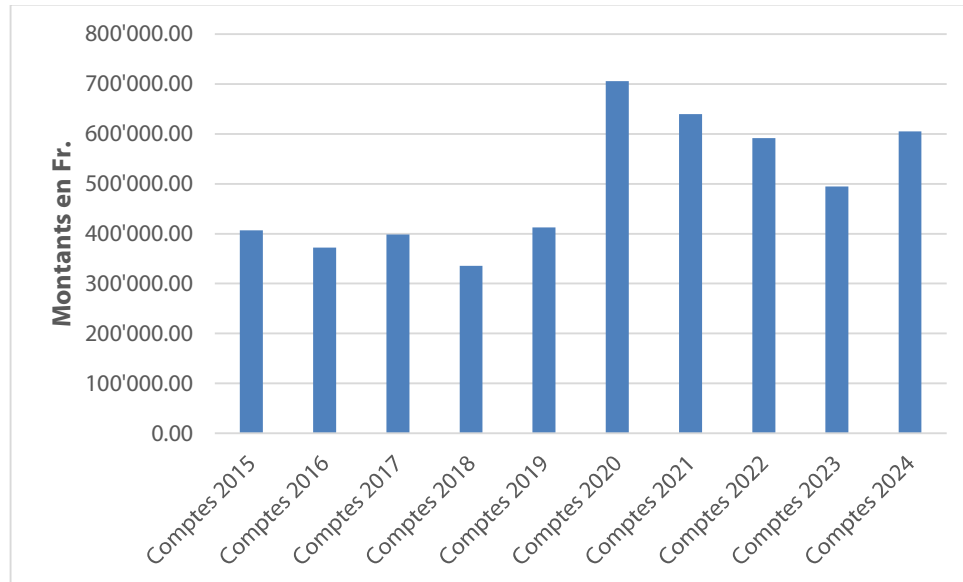
Suite à une nette progression de 85.7 % entre 2022 et 2023, il s'avère qu'en 2024, l'impôt sur les successions et donations enregistre une chute de 76.4 % représentant donc le plus faible montant perçu de ces dix dernières années.

Il est important de préciser que cet impôt peut évoluer de manière très importante d'une année à l'autre compte tenu de son caractère aléatoire, ce qui le rend difficile à prévoir lors de l'élaboration du budget, comme le montre le graphique d'évolution sur 10 ans :



2.5.1.7. Part à l'impôt sur les gains immobiliers

Contrairement à une diminution de 16.3 % de cet impôt en 2023, la part à l'impôt sur les gains immobiliers, idem à l'impôt sur les droits de mutations, suit une progression essentielle de 22.2 %.



2.5.1.8. Recettes fiscales – Conclusions

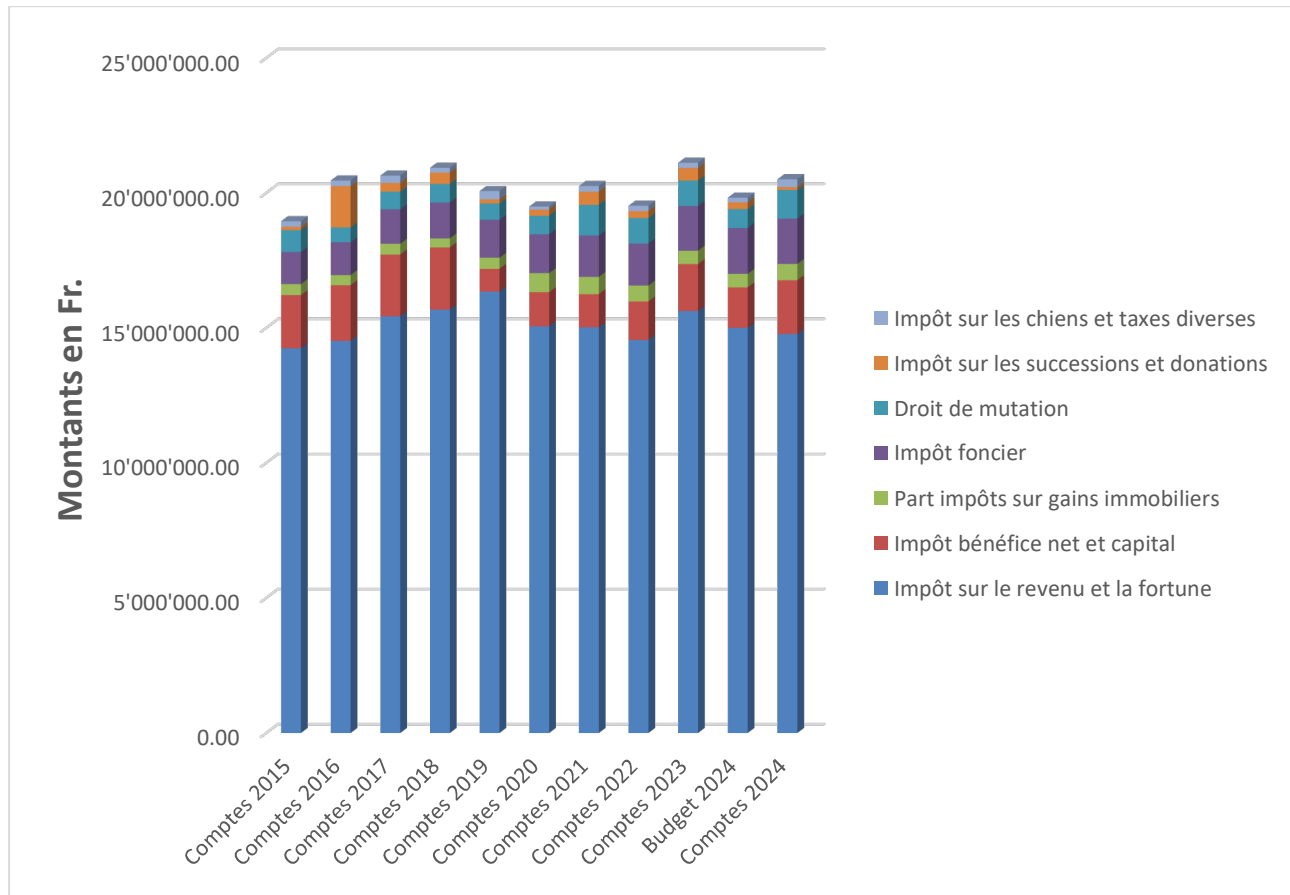
Les revenus fiscaux 2024 sont supérieurs au budget de Fr. 681'000.— représentant 3.4 %, ceci en dépit de la baisse du taux d'impôt. Cependant, les revenus fiscaux 2024 décroissent d'un montant de plus de Fr. 610'000.— (2.9 %) en regard de l'année 2023.

En référence au budget 2024 et indépendamment d'une baisse des impôts sur les personnes physiques, force est de constater que l'amélioration du montant des revenus fiscaux tient son origine principalement de la part croissante des impôts sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales. C'est également le cas grâce aux revenus émanant des droits de mutations ainsi que des gains immobiliers.

A noter que la baisse de 2.9 %, par rapport à l'exercice précédent, est principalement due à une diminution des impôts sur les personnes physiques. Pour rappel, en 2023, ce même impôt avait fait l'objet d'une forte croissance suite à des rattrapages d'années antérieures nettement plus élevés que par le passé.

De plus, les impôts à caractère conjoncturel sont légèrement inférieurs à l'année 2023, cela dit en cumulant les impôts sur les successions et donations, les droits de mutation et la part aux impôts sur les gains, le total 2024 reste élevé malgré la baisse enregistrée sur les impôts de successions et donations.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus fiscaux sur 10 ans



2.5.2. Revenus non fiscaux

Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôt.

Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- patentes et concessions ;
- revenus relatifs au patrimoine ;
- revenus relatifs aux taxes, aux émoluments et produits des ventes ;
- revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques ;
- revenus relatifs aux autres participations et subventions.

Intitulé	Comptes 2024 Fr.	Budget 2024 Fr.	Ecart Fr.	Ecart %
Patentes et concessions	374'832.75	460'000.—	- 85'167.25	- 18.5 %
Revenus du patrimoine	6'495'258.32	5'257'527.—	1'237'731.32	23.5 %
Taxes, émoluments, produit des ventes	8'795'292.31	8'727'965.—	67'327.31	0.8 %
Participations et remboursements de collectivités publiques	13'623'345.68	13'115'503.—	507'842.68	3.9 %
Autres participations et subventions	271'164.40	227'500.—	43'664.40	19.2 %
Total des revenus non fiscaux	29'559'893.46	27'788'495.—	1'771'398.46	6.4 %

Intitulé	Comptes 2024 Fr.	Comptes 2023 Fr.	Ecart Fr.	Ecart %
Patentes et concessions	374'832.75	476'749.30	- 101'916.55	- 21.4 %
Revenus du patrimoine	6'495'258.32	10'657'898.91	- 4'162'640.59	- 39.1 %
Taxes, émoluments, produit des ventes	8'795'292.31	8'823'114.83	- 27'822.52	- 0.3 %
Participations et remboursements de collectivités publiques	13'623'345.68	13'635'812.49	- 12'466.81	- 0.1 %
Autres participations et subventions	271'164.40	699'057.02	- 427'892.62	- 61.2 %
Total des revenus non fiscaux	29'559'893.46	34'292'632.55	- 4'732'739.09	- 13.8 %

Les revenus du patrimoine, par rapport au budget 2024, expose un montant de Fr.1'237'730.— réalisé principalement par l'enregistrement de plusieurs gains comptables sur cession d'immobilisations qui se sont concrétisées pour tout ou partie sur des années antérieures :

- | | | |
|---|-----|------------|
| 1. Gain comptable sur préavis n° 01/2001, Contributions aux remaniements parcellaires | Fr. | 226'382.85 |
| 2. Gain comptable sur « Châtelet, Châtelet ouest » | Fr. | 83'731.10 |
| 3. Gain comptable sur « Terrains ancienne décharge » | Fr. | 95'660.50 |
| 4. Gain comptable sur « Bombazine » | Fr. | 458'913.80 |
| 5. Gain comptable sur « Grosse Pierre » | Fr. | 136'596.85 |

Total des gains comptables enregistrés en 2024

Fr. 1'001'285.10

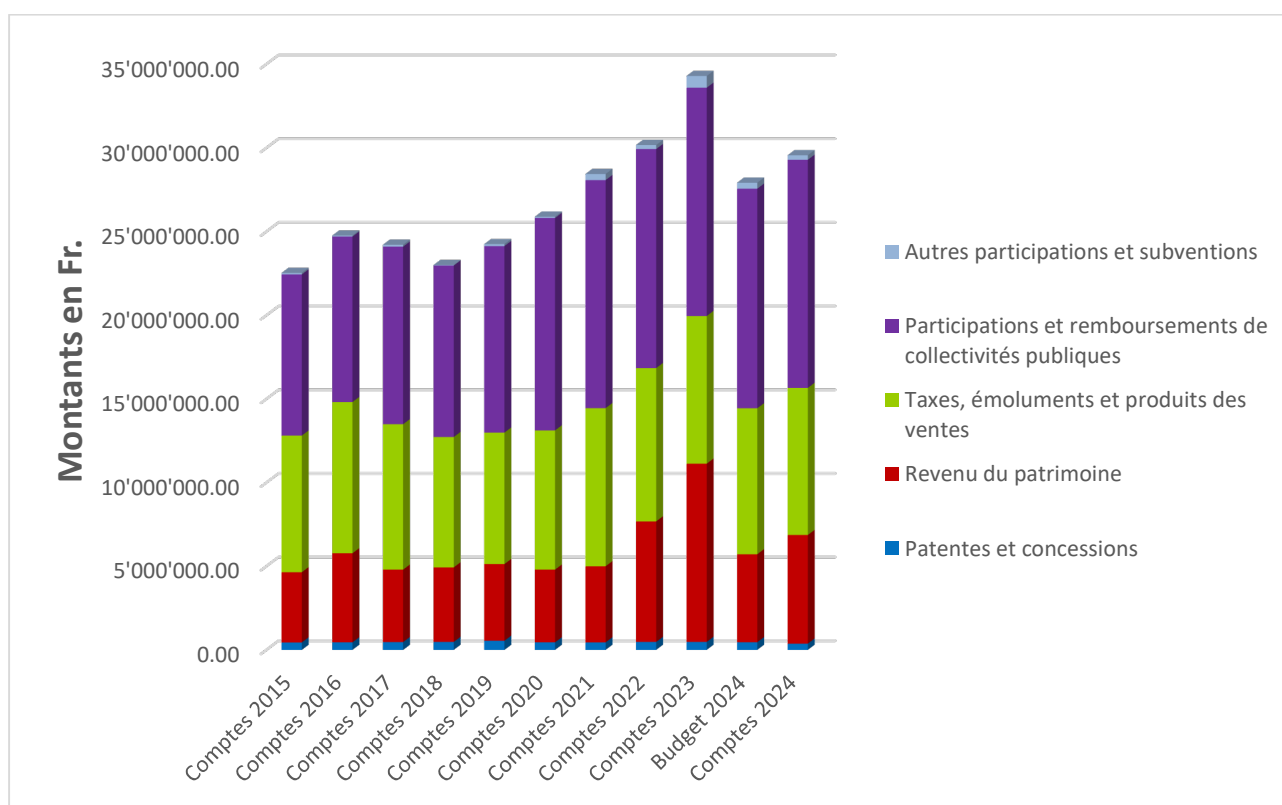
Pour le point 1, le préavis n° 01/2001, le bouclage sera communiqué lors de la séance du Conseil communal du mois de juin 2025.

Les points 2, 3, 4 et 5 concernent un réajustement du patrimoine financier dont les revenus découlent d'opérations financières restés en déduction de celui-ci. Ces produits ont été portés comme gains comptables aux comptes de fonctionnement de l'année 2024. Ces gains n'ont pas été générateurs de trésorerie en 2024 puisque les revenus ont été encaissés sur des exercices précédents.

L'écart au budget sur les participations et remboursements de collectivités publiques découle du solde 2023 définitif ainsi que du solde 2024 provisoire de la péréquation directe (point 2.2.2.3.1).

Enfin, quant aux autres participations et subventions, celles-ci sont en augmentation par rapport au budget 2024 et en forte diminution par rapport aux comptes 2023, ces derniers contenant des recettes exceptionnelles comptabilisées sur cet exercice.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux sur 10 ans



2.5.3. Revenus internes

Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les revenus internes sont composés des :

- revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux ;
- revenus relatifs aux imputations internes.

Ces revenus internes sont des opérations purement comptables sans influence sur la situation de trésorerie de la Commune de Payerne. Par ailleurs, les imputations internes (revenus) n'ont pas d'incidence sur le résultat. En effet, ces revenus sont entièrement compensés par des charges correspondant à ces mêmes imputations.

Intitulé	Comptes 2024 Fr.	Budget 2024 Fr.	Ecarts Fr.	Ecarts %
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	2'801'312.58	767'505.—	2'033'807.58	265.0 %
Imputations internes (revenus)	1'081'349.65	1'031'790.—	49'559.65	4.8 %
Total des revenus internes	3'882'662.23	1'799'295.—	2'083'367.23	115.8 %

Les principaux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux, ci-dessous, n'avaient pas été prévus au budget.

1. Reprise de réserves sur investissements en cours compensés par des amortissements supplémentaires Fr. 1'708'112.—
2. Utilisation de la provision spécifique pour débiteurs fiscaux Fr. 327'270.—
3. Dissolution partielle de la provision pour dépréciation sur titres « FDE » Fr. 150'000.—

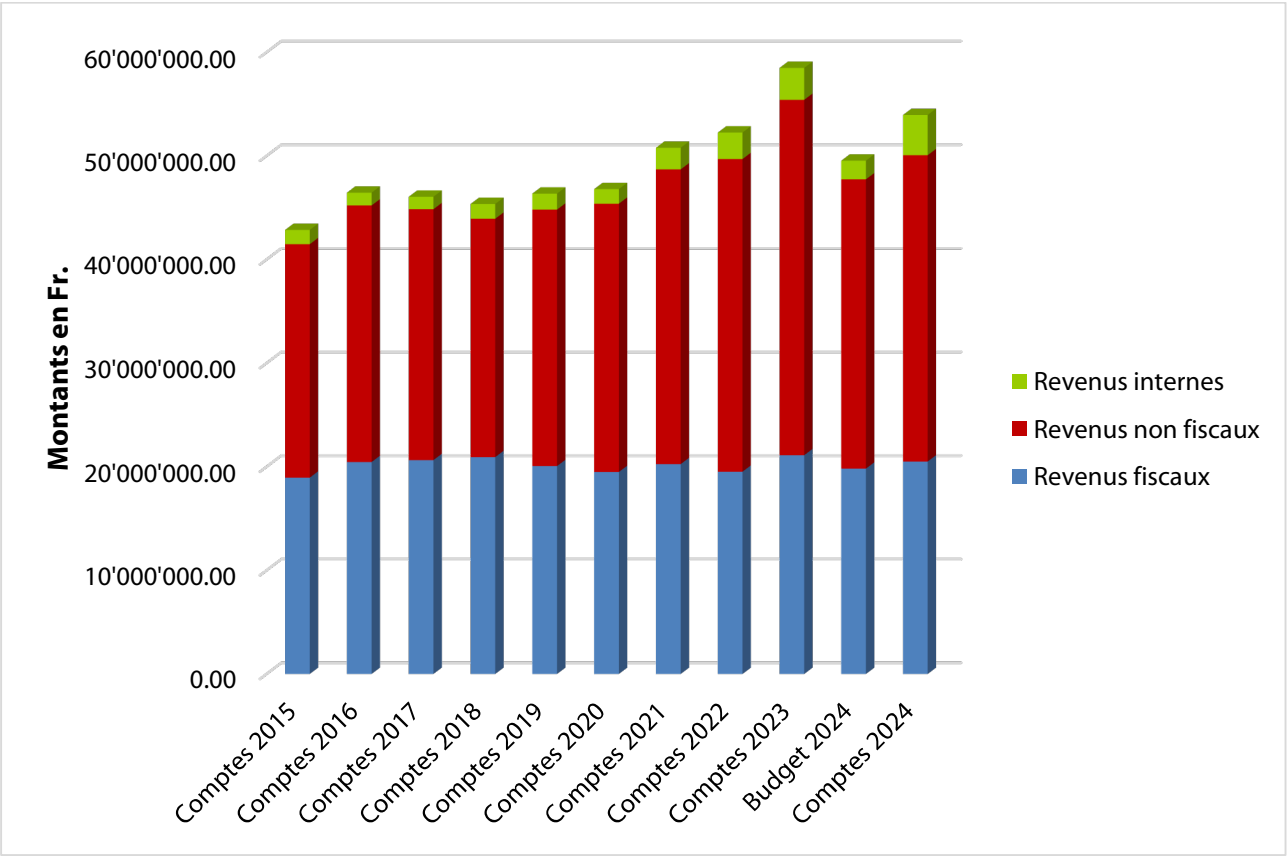
Intitulé	Comptes 2024 Fr.	Comptes 2023 Fr.	Ecarts Fr.	Ecarts %
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	2'801'312.58	1'948'121.31	853'191.27	43.8 %
Imputations internes (revenus)	1'081'349.65	1'131'626.50	- 50'276.85	- 4.4 %
Total des revenus internes	3'882'662.23	3'079'747.81	802'914.42	26.1 %

2.6. Revenus – Récapitulatif

Intitulé	Comptes 2024 Fr.	Budget 2024 Fr.	Comptes 2023 Fr.	Comptes 2022 Fr.
Impôts sur le revenu et la fortune	14'771'540.63	15'000'000.—	15'624'303.48	14'549'341.73
Impôts sur le bénéfice net et le capital	1'992'799.05	1'500'000.—	1'738'855.50	1'427'449.75
Impôt foncier	1'679'849.65	1'700'000.—	1'657'102.90	1'555'520.90
Droits de mutation	1'058'202.95	700'000.—	940'879.85	947'002.85
Impôts sur successions et donations	110'511.70	250'000.—	469'049.20	252'622.70
Impôt sur les chiens et taxes diverses	285'446.96	172'000.—	190'510.44	199'071.77
Part impôts sur les gains immobiliers	604'809.45	500'000.—	494'896.85	591'608.45
Sous-total revenus fiscaux	20'503'160.39	19'822'000.—	21'115'598.22	19'522'618.15

Patentes et concessions	374'832.75	460'000.—	476'749.30	475'881.80
Revenus du patrimoine	6'495'258.32	5'257'527.—	10'657'898.91	7'206'194.83
Taxes, émoluments et produits ventes	8'795'292.31	8'727'965.—	8'823'114.83	9'166'020.27
Participations et remboursements de collectivités publiques	13'623'345.68	13'115'503.—	13'635'812.49	13'081'956.74
Autres participations et subventions	271'164.40	227'500.—	699'057.02	238'834.55
Sous-total revenus non fiscaux	29'559'893.46	27'788'495.—	34'292'632.55	30'168'888.19
Prélèvements fonds et financements spéciaux	2'801'312.58	767'505.—	1'948'121.31	1'469'570.30
Imputations internes (revenus)	1'081'349.65	1'031'790.—	1'131'626.50	1'091'588.—
Sous-total revenus internes	3'882'662.23	1'799'295.—	3'079'747.81	2'561'158.30
TOTAL DES REVENUS	53'945'716.08	49'409'790.—	58'487'978.58	52'252'664.64

Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux sur 10 ans



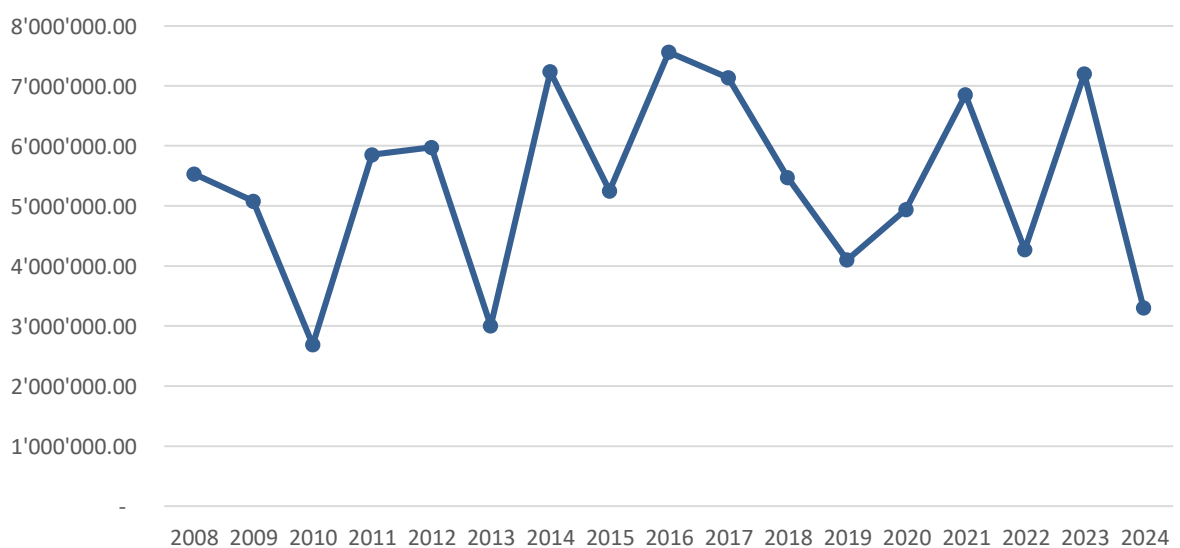
2.7. Charges et revenus – Récapitulatif

COMPTES 2024	Administration générale	Finances	Domaines et bâtiments	Travaux et urbanisme	Instruction publique et cultes	Police	Sécurité sociale	Services industriels	TOTAL
Charges et revenus par nature									
Montants en milliers de Fr.									
Autorités et personnel	2'811	496	2'684	5'115	78	1'607	0	676	13'467
Biens, services, marchandises	1'591	318	2'342	4'328	829	530	10	832	10'780
Intérêts passifs	0	498	0	0	0	0	0	0	498
Amortissements	119	903	1'789	1'792	356	0	4	439	5'402
Remboursements, participations et subventions collectivités publiques	105	5'380	27	0	5'340	1'309	4'839	0	17'000
Aides et subventions	2'516	0	0	216	202	0	152	0	3'086
Attributions fonds et financements spéciaux	52	290	0	992	18		0	240	1'592
Imputations internes	115	0	288	379	108	27	0	164	1'081
Total des charges	7'309	7'885	7'130	12'822	6'931	3'473	5'005	2'351	52'906
Impôts	0	19'892	0	0	0	0	0	0	19'892
Patentes, concessions	0	375	0	0	0	0	0	0	375
Revenus du patrimoine	30	426	2'921	27	2'319	454	0	318	6'495
Taxes, émoluments, produits des ventes, remboursements de tiers	227	90	1'249	4'363	0	1'016	11	1'839	8'795
Part à des recettes cantonales sans affectation (gains immobiliers)	0	612	0	0	0	0	0	0	612
Participations et remboursements de collectivités publiques	302	13'056	4	105	65	11	0	80	13'623
Autres participations et subventions	259	0	0	1	0	0	0	11	271
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	81	477	1'103	928	41	68	0	103	2'801
Imputations internes	0	673	158	243	7	0	0	0	1'081
Total des revenus	899	35'601	5'435	5'667	2'432	1'549	11	2'351	53'945

2.8. Autofinancement et solde financier

Intitulé	Budget 2024 Fr.	Comptes 2024 Fr.	Comptes 2023 Fr.
Résultat du compte de fonctionnement	- 2'363'775.—	1'039'276.13	1'501'768.43
Prélèvement sur les réserves hors domaines autofinancés	- 630'805.—	- 2'532'296.94	- 1'824'700.51
Imputations internes - revenus	- 1'031'790.—	- 1'081'349.65	- 1'131'626.50
Gains comptables/moins-values comptables	0.—	- 1'000'269.95	- 3'489'664.85
Amortissements supplémentaires	0.—	1'808'530.24	956'635.—
Attributions aux réserves hors domaines autofinancés	400'000.—	606'513.15	6'368'000.—
Imputations internes - charges	1'031'790.—	1'081'349.65	1'131'626.50
Solde de fonctionnement épuré	- 2'594'580.—	- 78'247.37	3'512'038.07
Amortissements/dépréciations du patrimoine financier	148'325.—	308'931.20	142'955.—
Amortissements du patrimoine administratif	2'446'170.—	2'351'142.31	2'396'404.14
Prélèvement sur les réserves affectées (domaines autofinancés)	- 136'700.—	- 269'015.64	- 123'420.80
Attributions aux réserves affectées (domaines autofinancés)	1'041'435.—	985'224.32	1'273'417.78
Marge d'autofinancement	904'650.—	3'298'034.82	7'201'394.19
Recettes d'investissement (hors reprises de réserves)		150'678.65	759'345.25
Dépenses d'investissement		- 5'641'818.70	- 8'329'030.97
Solde financier		- 2'193'105.23	- 368'291.53

Evolution de la capacité d'autofinancement depuis 2008



Le solde financier négatif signifie que la marge d'autofinancement dégagée en 2024 a permis de financer qu'une partie des investissements nets de l'année. La marge d'autofinancement est nettement inférieure à celle de l'année précédente, cette dernière ayant été influencée de manière importante par des éléments uniques et non pérennes. Elle se situe de manière légèrement supérieure à celle de 2013.

Nous relevons également que certaines recettes ne sont pas encaissées et qu'une partie des événements favorables à la marge d'autofinancement proviennent d'éléments non maîtrisables en termes de revenus ou d'économies budgétaires réalisées sur les biens, services et marchandises concernant une grande partie de travaux non réalisés pouvant pour certains être reportés sur le prochain exercice.

L'endettement à court et long terme auprès des instituts financiers a augmenté de Fr. 545'000.— entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024. Le flux de trésorerie ressortant de la variation des disponibilités est de l'ordre de Fr 1 mio.

3. Commentaires

3.1. Chapitre 1 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1010 MUNICIPALITE

3003.00	Jetons de présences	Les jetons de présence touchés par les membres de la Municipalité figurent en revenus et en charges, pour le même montant.
4361.01	Jetons de présence, rétribution acquis	

1100 ADMINISTRATION GENERALE

3091.00	Formation continue, tous services	Frais de formation reportés sur le prochain exercice d'où un versement de Fr. 14'000.— à provision sous compte n° 3809.00/1100.
3193.01	Cotisations FDR	La contribution touristique par habitant qui s'élevait à Fr. 2.— ne fait plus partie de la cotisation annuelle FDR.
4249.00	Produits divers sur exercices antérieurs	Abandon du solde « Caisse maladie Helvetia ». Il s'agissait d'avance de fonds pour la gestion des primes maladies du personnel.

1520 ABBATIALE ET MUSEE

3189.09	Candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO	Les dépenses dans ce compte (préavis n° 23/2021) sont compensées par un prélèvement de Fr. 8'2563.— sur provision sous compte n° 4809.00/1520.
---------	---	--

1530 ACTIVITES CULTURELLES ET DE LOISIRS

3653.19	Festival Musique Payerne	Prise en compte d'une participation exceptionnelle de Fr. 10'000.— pour la 15 ^e édition.
4809.00	Prélèvement sur provision	Prélèvement pour la couverture des charges du projet Mira Fr. 12'000.— sous compte n° 3653.74/1530.

1560 SERVICE DE LA COHESION SOCIALE

3161.0	Loyers	Loyer annuel 2024 reporté sur l'exercice futur selon le projet de contrat de bail d'où un versement à provision de Fr. 37'835.— sous compte n° 3803.00/1560.
--------	--------	--

1700 STADE MUNICIPAL

3141.00	Entretien des bâtiments	Remise en état à la suite d'une rupture de conduite dans les nouveaux vestiaires pour un montant de Fr. 25'289.—. Ces travaux qui seront pris en charge par l'assurance. L'indemnisation sera perçue en 2025.
---------	-------------------------	---

4803.00 Prélèvement sur provision Dissolution de la provision par un prélèvement de Fr. 5'500.— pour couvrir les frais liés à l'entretien du Stade.

4804.00 Prélèvement sur provision Reprise de réserves sur investissement préavis n° 10/2021 compensée par un amortissement supplémentaire sous compte n° 3321.00/1700 pour un montant de Fr. 20'520.54.

1710 TENNIS

3141.00 Entretien des bâtiments Il s'agit d'une participation au raccordement de la pompe à chaleur installée dans le cadre de la rénovation de la piscine de Payerne en 2023 à hauteur de Fr. 32'131.—, montant compensé par la dissolution de la provision, créée à cet effet, sous compte n° 4803.00/1710.

1800 TRANSPORTS PUBLICS

3657.00 Participation transports publics Participation de la Commune au volet mobilité cantonal moins élevée qu'annoncée par le Canton.

3657.02 Ligne de bus urbain Facturation effective de CarPostal à la Commune pour ce service inférieure à ce qui avait été estimé lors de l'élaboration du budget. Les raisons en sont une augmentation de la fréquentation ainsi qu'une diminution des frais effectifs de CarPostal après déduction de la subvention cantonale.

4657.01 Subvention ligne de bus Subventions supérieures au budget suite à la prise en compte des décomptes des participations liées aux Rives de la Broye, ainsi que l'augmentation de la part de l'HIB selon convention.

1910 TELECOMMUNICATION

3111.03 Achat d'équipements techniques Un montant de Fr. 35'000.— a été demandé dans le cadre de la première série de compléments au budget (préavis n° 14/2024) relatif à l'achat et la mise en service d'antennes Wi-Fi, pour les salles de classes encore non équipées. Ces démarches sont entreprises afin de répondre aux exigences cantonales relatives à l'installation d'afficheurs numériques frontaux, à ce titre, le Canton contribue à raison de Fr. 375.— par antenne représentant un total de Fr. 11'250.— sous compte n° 4512.02/1910. Cette dépense n'a pas été réalisée par manque de temps et de ce fait, elle fera à nouveau l'objet d'une demande de crédit complémentaire au budget 2025.

3.2. Chapitre 2 : FINANCES

2000 BOURSE ET COMPTABILITE

3184.00 Frais de contentieux et de poursuites Diminution du nombre de procédures suite à une mise à jour importante du contentieux les années précédentes.

4221.00	Intérêts de retard	Rétroactifs d'intérêts liés à des anciennes créances récupérés suite à la clôture des dossiers auprès des Offices des poursuites.
---------	--------------------	---

2100 IMPOTS

3184.01	Frais de poursuites versés par l'Etat	Charges et revenus, subissant des variations annuelles, communiqués par l'Administration cantonale des impôts sous compte n° 4362.00/2100.
---------	---------------------------------------	--

Il s'agit de :

3809.00	Versement à provision	- provision pour les énergies renouvelables et le développement durable (cf. préavis n° 27/2022) pour un montant de Fr. 265'943.80 ; - provision pour débiteurs douteux à hauteur de Fr. 24'270.—.
---------	-----------------------	---

4809.00	Prélèvement sur provision	Dissolution de la provision, constituée en 2023, pour débiteur impôts suite à un cas de risque significatif lié à des rattrapages majeurs d'années antérieures pour un montant de Fr. 327'270.—.
---------	---------------------------	--

2200 RENDEMENT DES TITRES ET CREANCES

3302.00	Amortissement des titres et placements	Il s'agit d'une moins-value réalisée sur la vente de titres liés au dossier FDE (Fonds Développement Economique).
---------	--	---

3520.00	Fonds de péréquation - alimentation	Décompte provisoire 2024 défavorable à la Commune par rapport aux montants annoncés pour le budget.
---------	-------------------------------------	---

3520.01	Péréquation – solde année précédente	Décompte final 2023 défavorable à la Commune.
---------	--------------------------------------	---

4222.04	Intérêts titres FDE	Impact favorable des taux de change.
---------	---------------------	--------------------------------------

4241.00	Gains comptables sur cessions de titres du PF	Il s'agit d'une plus-value réalisée sur la vente de titres liés au dossier FDE.
---------	---	---

4520.00	Fonds de péréquation – retour	Décompte provisoire 2024 favorable à la Commune par rapport aux montants annoncés pour le budget.
---------	-------------------------------	---

4809.00	Prélèvement sur provision	Dissolution partielle de la provision pour dépréciation sur titres FDE
---------	---------------------------	--

2260 SUVA

3223.58	SUVA 40000378 2012-2024 1.59 %	Intérêts décroissants du prêt SUVA, ce dernier étant arrivé à échéance le 10 mai 2024, emprunt renouvelé auprès du Groupe Mutuel sous compte n° 3223.89/2280.
---------	--------------------------------	---

2280 DIVERS EMPRUNTS

3223.90 BCGE 2024 – 2035 1.71% Nouvel emprunt planifié lors de l'établissement du budget, en automne 2024, sous le compte n° 3210.00/2280.

3.3. Chapitre 3 : DOMAINES ET BÂTIMENTS**3100 PARCELLES ET TERRAINS DIVERS**

4231.01 Loyers place de parcs Lorsque le budget 2024 a été élaboré, nous prévoyions de régler l'encaissement rétroactif des places de parc à La Coulaz sans avoir une vue des potentiels revenus. Lors du bouclage 2023, Fr. 138'990.— ont été comptabilisés, ce qui correspond au décompte de gérance Rives de la Broye 2023 pour Fr. 55'020.— ainsi que le rattrapage des Rives de la Broye pour 2021 – 2022.

Dans les comptes 2024, figurent le décompte des Rives de la Broye 2024 pour Fr. 56'520.— ainsi que le rattrapage pour la Cité de Sully de 2021 – 2024 pour Fr. 77'952.—.

4232.01 Location de parcelles diverses Le remblayage de parcelles à Aéroport a généré une baisse des revenus issus de locations.

Il s'agit de :

4242.00 Gains sur immeubles patrimoine financier

- gain comptable sur préavis n° 01/2001, contributions aux remaniements parcellaires, Fr. 226'382.85 ;
- gain comptable sur « Châtelet, Châtelet ouest », Fr. 83'731.10 ;
- gain comptable sur « Terrains ancienne décharge », Fr. 95'660.50 ;
- gain comptable sur « Bombazine », Fr. 458'913.80 ;
- gain comptable sur « Grosse Pierre », Fr. 136'596.85.

3310 VIGNOLE DE LAVAUX

3134.00 Achats de plants et fournitures diverses Une facture relative à l'achat de plants datant de 2023 n'a été reçue qu'à fin 2024 pour un montant de Fr. 20'311.40.

3134.01 Vignolage Comptabilisation au brut du loyer du vigneron (auparavant en déduction des charges de vignolage) avec pour effet un écart positif sur le compte de revenus 4271.04/3310.

4801.00 Prélèvement sur provision Reprise de réserves sur investissement préavis n° 12/2024 compensée par un amortissement supplémentaire sous compte n° 3321.00/3310 pour un montant de Fr. 17'992.60.

4803.00 Prélèvement sur provision Reprise de réserves sur investissement préavis n° 05/2024 compensée par un amortissement sous compte n° 3303.01/3310 pour un montant de Fr. 160'606.20.

3500 BATIMENTS DIVERS

3189.02 Surveillance des bâtiments L'augmentation des tarifs relative à la surveillance des bâtiments est survenue après l'établissement du budget.

Il s'agit :

- 3321.00 Amortissement supplémentaire
 - d'un amortissement d'investissement supplémentaire préavis n° 15/2023 pour un montant de Fr. 379'594.-.
 - d'un amortissement des frais d'études lié à la démolition de deux villas (Place Général Guisan) pour un montant de Fr. 5'907.60.

4803.00 Prélèvement sur provision Reprise de réserves sur investissement préavis n° 15/2023 compensée par un amortissement supplémentaire sous compte n° 3321.00/3500 pour un montant de Fr. 379'594.—.

3504 BATIMENT BRASSERIE NOTRE DAME

4803.00 Prélèvement sur provision Reprise de réserves sur investissement préavis n° 07/2023 compensée par un amortissement supplémentaire sous compte n° 3321.00/3504 pour un montant de Fr. 87'976.90.

3506 BATIMENT RUE DU CHEMIN NEUF

4803.00 Prélèvement sur provision Reprise de réserves sur investissement préavis n° 24/2022 compensée par un amortissement supplémentaire sous compte n° 3321.00/3506 pour un montant de Fr. 384'969.60.

3514 BATIMENT PLACE DU MARCHE

4803.00 Prélèvement sur provision Reprise de réserves sur investissement préavis n° 07/2023 compensée par un amortissement supplémentaire sous compte n° 3321.00/3514 pour un montant de Fr. 12'931.15.

3516 PAYERNE AIRPORT

L'écart est dû principalement à :

- 3123.00 Electricité
 - l'augmentation de la consommation du Data center communal pour un montant d'environ Fr. 10'000.— ;
 - un défaut de séparation de comptage qui implique une refacturation à qui de droit pour un montant d'environ Fr. 5'000.—.

3517 BATIMENT MULTIFONCTIONNEL EN GUILLERMAUX

Résultat largement en dessous des prévisions du fait notamment :

- 4271.05 Locations de salles
- de travaux encore en cours à l'extérieur et de l'absence de parking ;
 - de l'absence de ventilation de la cuisine.

3531 HOTEL DE VILLE

- 4363.00 Remboursement dommages
- Travaux de remise en état à la suite de l'enfoncement du mur de l'Hôtel de Ville à l'entrée côté rue de Savoie.

3532 ABBATIALE

- 3312.00 Amortissement des bâtiments et constructions
- Cela découle d'un nouveau calcul selon les dépenses effectives de la Commune (ajustement des valeurs de l'amortissement).

- 4803.00 Prélèvement sur provision
- Reprise de réserves sur investissement préavis n° 08/2016 compensée par un amortissement supplémentaire sous compte n° 3321.00/3532 pour un montant de Fr. 56'241.55.

3535 HALLE DES FETES

- 3123.00 Electricité
- Augmentation de la consommation électrique en relation avec le Comptoir de Payerne 2024, celle-ci est refacturée et imputée sur le compte n° 4271.03/3535.

3.4. Chapitre 4 : TRAVAUX**4100 BUREAU DES TRAVAUX**

- 3109.01 Frais chargés de sécurité
- Le budget prévu pour le développement du concept de santé et sécurité au travail n'a été utilisé que pour un tiers environ. Ceci est principalement dû à des ressources internes insuffisantes qui n'ont pas permis de réaliser l'ensemble des actions planifiées. Le chargé de sécurité externe a été de ce fait moins sollicité et les actions de prévention réduites.

Pour le service Urbanisme, mobilité et environnement, baisse de Fr. 10'000.— sur budget pour le contrôleur externe en raison d'une absence de longue durée du contrôleur qui nous était attribué, dans l'attente de la nomination de son remplaçant.

4200 URBANISME

Il s'agit de l' :

- amortissement place Général Guisan : Le projet de 2018 n'est plus d'actualité. Conformément aux règles régissant les finances communales, les frais d'études n'aboutissant pas à un préavis en raison d'un abandon ou modification de projet doivent être amortis et communiqués au Conseil communal.
- 3321.00 Amortissement supplémentaire
 - amortissement concept communal de mobilité : Ces frais d'étude ne mèneront pas à un préavis, ainsi le montant est amorti. Des préavis seront soumis au Conseil communal pour la réalisation des mesures issues de l'étude.
 - amortissement chemin de l'Aérologie : La mesure provisoire liée à ces frais d'étude étant arrivée à échéance, elle n'a pas été reconduite et un nouveau projet pour l'entier de ce secteur de la Ville a été élaboré. La mesure provisoire ayant été abandonnée, le montant est amorti.

- 3656.00 Environnement subventions individuelles

Lors de l'établissement du budget nous n'avions pas de recul sur le programme de subventions, bien que les données disponibles (demandes de permis de construire, relevés des subventions existantes pour la mobilité, etc.) aient été prises en compte.

Il s'agit de :

- 4809.00 Prélèvement sur provision
 - prélèvement sur fonds de réserves lié aux énergies renouvelables et développement durable (cf. préavis n° 27/2022) pour un montant de Fr. 216'395.50.- sous compte n° 3656.00/4200 ;
 - prélèvement sur fonds de réserves compensatoire à l'amortissement des frais d'études liés à l'aménagement de la Place Général Guisan et abords pour un montant de Fr. 52'625.25 sous compte n° 3321.00/4200.

4300 RESEAU ROUTIER ET VOIRIE

- 3142.00 Entretien des routes

Certains travaux ont été reportés en fonction de l'avancement du chauffage à distance.

- 3142.01 Entretien des rues et places

Les travaux de réfection de la Place de la Concorde ont été retardés compte tenu des futurs aménagements à la rue du Temple et à la Place de la Concorde.

Il s'agit de :

- reprise de réserves sur investissements préavis n° 09/2022 pour un montant de Fr. 25'500.— ;
 - reprise de réserves sur investissements préavis n° 01/2024 pour un montant de Fr. 382'679.75 ;
 - reprise de réserves sur investissements préavis n° 02/2024 pour un montant de Fr. 1'965.25.
- 4803.00 Prélèvement sur provision

Ces trois reprises sont compensées par un amortissement supplémentaire d'un montant de Fr. 410'145.— sous compte n° 3321.00/4300.

- 4909.05 Cours d'eau, imputation administrative
- Il s'agit d'une imputation interne basée sur une quantification des travaux effectués par les routes au profit des cours d'eau. Au moment du budget, ceux-ci ne sont pas estimés précisément s'agissant d'imputations internes.

4310 ECLAIRAGE PUBLIC

- 3143.00 Entretien éclairage et signalisation
- La facture du Groupe E datée de 2024, figurant dans ce compte, relative à la réparation du Pont Guillermaux (foudre) survenue en 2018 pour un montant de Fr. 38'494.15 est compensée par un prélèvement sur provision sous compte n° 4804.00/4310.

4400 PARCS ET PROMENADES

- 3145.02 Entretien des places de jeux
- Frais d'entretien restreints en vue de l'élaboration d'un préavis spécifique relatif à la rénovation des places de jeux.

- 4801.00 Prélèvement sur provision
- Reprise de réserves sur investissement préavis n° 17/2024 compensé par un amortissement supplémentaire sous compte n° 3321.00/4400 pour un montant de Fr. 44'845.30, concernant la tondeuse hélicoïdale.

- 4500 ORDURES MENAGERES**
- Ce chapitre est couvert à raison de 93 %. Les 7 % restants sont couverts par l'impôt, le fonds alimenté par les recettes affectées « Ordures/déchets : travaux futurs » épuisé au 31 décembre 2024, ne permettant pas de couvrir la charge totale. La Municipalité va revoir le règlement des déchets et sa méthode de comptabilisation afin de s'assurer que les déchets urbains soient équilibrés. En effet, avec MCH2, une distinction est faite entre les déchets urbains qui doivent être financés par la taxe et les déchets qui ne répondent pas à la définition des déchets urbains et qui peuvent être financés par des tiers ou par l'impôt et qui à ce jour sont comptabilisés dans le même dicastère. La mise en place du MCH2 va permettre à la Commune de bien distinguer les

deux types de déchets et pourra, à ce moment, revoir sa taxe sur les déchets afin d'assurer son équilibre conformément à la législation en vigueur.

3101.00 Imprimés et fournitures de bureau Suite à la mise en service des barrières à la déchetterie, les frais liés à l'impression des macarons ont été supprimés.

3188.02 Frais d'élimination des ordures Une majoration avait été prévue suite à l'opposition de l'entreprise Goutte Récupération. Toutefois, une réduction des charges a eu lieu compte tenu du nouveau contrat conclu avec l'entreprise Haldiman.

4510 DECHETTERIE PUBLIQUE

3188.03 Frais d'élimination des déchets Les frais d'élimination des déchets ont engendré un coût supérieur aux prévisions.

4354.01 Ventes produits de récupération Le produit de la vente des matières recyclables est inférieur à l'estimation du budget. Les prix du marché sont également passablement volatiles.

4630 RESEAU D'EGOUTS ET D'EPURATION

3141.00 Entretien des bâtiments Réduction des frais d'entretien de la STEP qui sont difficiles à évaluer au vu de son âge.

3144.00 Entretien et extension du réseau Diminution des frais d'entretien et d'extension du réseau, les curages étant également pris à charge directement dans le cadre des chantiers en cours.

3185.00 Honoraires et frais d'expertise Un montant de Fr. 47'000.— a été demandé dans le cadre de la première série de compléments au budget 2024 (préavis n° 14/2024) pour réviser le PGEE, suite au PGGR de l'Eparse et afin de réviser le règlement communal.

Les démarches ont débuté en 2024 sans établissement de factures reportées sur l'exercice 2025.

Il s'agit de :

- reprise de réserves sur investissements préavis n° 08/2019 pour un montant de Fr. 23'780.95 ;
 - reprise de réserves sur investissements préavis n° 30/2021 pour un montant de Fr. 71'000.— ;
 - reprise de réserves sur investissements préavis n° 09/2023 pour un montant de Fr. 54'056.75.
- 4811.00 Prélèvement sur provision

Ces trois reprises sont compensées par un amortissement supplémentaire d'un montant de Fr. 148'837.70 sous compte n° 3321.00/4630.

4700 COURS D'EAU ET RIVES

3147.01	Entretien des berges	Les frais relatifs à l'entretien des berges sont en diminution, une partie des travaux d'entretien ayant été prise en charge par la Direction Générale de l'Environnement.
3909.06	Voirie, imputation administrative	Il s'agit d'une imputation interne basée sur une quantification des travaux effectués par les routes au profit des cours d'eau. Au moment du budget, ceux-ci ne sont pas estimés précisément s'agissant d'imputations internes.

3.5. Chapitre 5 : INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

5020 BATIMENTS SCOLAIRES DIVERS

3321.00	Amortissement supplémentaire	Il s'agit de l'amortissement des frais liés à l'étude de la faisabilité d'un bâtiment scolaire pour un montant de Fr. 37'802.90.
---------	------------------------------	--

5050 GROUPE SCOLAIRE DE LA PROMENADE

4803.00	Prélèvement sur provision	Reprise de réserves sur investissement préavis n° 21/2022 compensée par un amortissement supplémentaire sous compte n° 3321.00/5050 pour un montant de Fr. 40'766.30.
---------	---------------------------	---

5090 PAVILLON SCOLAIRE OPTI

3141.00	Entretien des bâtiments	La climatisation du local serveur n'ayant pas pu être réalisée en 2024, elle sera assurée par l'Etat de Vaud.
---------	-------------------------	---

5100 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

3522.00	Participation communale à l'ASIPE	Le décompte final de l'ASIPE est supérieur aux montants annoncés pour le budget alors que les frais parascolaires sont quant à eux en diminution.
3522.01	Frais parascolaires	

5200 ENSEIGNEMENT CYT, DES, VG

3522.00	Participation communale à l'ASIPE	Le décompte final de l'ASIPE est inférieur aux montants annoncés pour le budget.
---------	-----------------------------------	--

En finalité, ces coûts ainsi que ceux de l'enseignement primaire sont quasiment à l'équilibre par rapports à ceux annoncés globalement au budget.

3522.02 Participation communale aux établ. ext.

Cette participation découle d'élèves scolarisés dans d'autres communes, non planifiable.

5800 PAROISSES REFORMEES

3141.00 Entretien des bâtiments

Les frais de modernisation de la sonorisation du Temple ont été reportés sur le prochain exercice d'où un versement de Fr. 18'000.— à provision sous compte n° 3803.00/5800.

5810 PAROISSE CATHOLIQUE

3321.00 Amortissement supplémentaire

Il s'agit de l'amortissement des frais d'études liés à des travaux de rénovation de l'Eglise Catholique pour un montant de Fr. 10'578.30.

3.6. Chapitre 6 : POLICE

6100 SECURITE PUBLIQUE

3511.00 Réforme Policière

Décompte provisoire 2024 de la facture policière défavorable à la Commune par rapport aux chiffres annoncés pour le budget.

4801.00 Prélèvement sur provision

Il s'agit de la dissolution de la provision prévue pour l'achat de caméras de sécurité pour un montant de Fr. 25'000.—.

6200 SERVICE A LA POPULATION

3101.02 Taxes permis étrangers

Augmentation du nombre de demandes, et donc des émoluments demandés par le Canton (compensés par une augmentation des recettes encaissées 4312.01).

4312.01 Permis de séjour

Encaissements en lien avec l'établissement des permis de séjour (partiellement compensés par l'augmentation des émoluments facturés par le Canton 3101.02).

3.7. Chapitre 7 : SÉCURITÉ SOCIALE

7100 SERVICE SOCIAL COMMUNAL

3525.00 Réseau régional de la petite enfance

Décompte final 2023 favorable pour un montant de Fr. 68'782.60 enregistré sur 2024.

4356.00 Services facturés à des tiers

Refacturation des frais de stockage et frais de dossiers liés à des expulsions comptabilisés antérieurement en déduction du compte n° 3664.03/7100.

7200 PREVOYANCE SOCIALE

3515.00 Participation à la cohésion sociale Décompte 2024 provisoire : montant inférieur au montant annoncé pour le budget.

3.8. Chapitre 8 : SERVICES INDUSTRIELS**8100 SERVICE DES EAUX**

3115.00 Achats de véhicules et accessoires L'achat des compteurs d'eau pour environ Fr. 75'000.—, budgétisé dans ce compte a été comptabilisé sous 3144.00/8100.

3121.00 Achat d'eau Malgré la baisse régulière des captages, il était prévu d'acheter plus d'eau à l'AIEPV. Toutefois, il s'avère que malgré une estimation à la baisse, les captages ont fourni + 10 % de production engendrant un besoin d'achat réduit.

3141.06 Entretien des réservoirs L'installation de la deuxième pompe au réservoir « Planche au Loup » a été reportée suite à la dissolution de l'Entente Intercommunale Montagny – Payerne.

3144.00 Entretien et extension du réseau Avec les préavis ouverts, occasionnant de gros chantiers pour le secteur des eaux, le budget de fonctionnement a été moins sollicité.

3185.05 Honoraires crédits d'études Eaux L'augmentation de ces frais est due aux recherches d'eau sur Fétigny.

4341.00 Taxes uniques de raccordement Moins de nouveaux raccordements que prévu.

4356.00 Services facturés à des tiers Moins de prestations que prévu.

4393.04 Imputations aux investissements Calcul pour le tarif interne des monteurs à redéfinir ; en conséquence, il a été renoncé à procéder à l'imputation interne aux investissements sur 2023 et 2024 (rattrapage prévu sur 2025).

8110 ENTENTE INTERCOMMUNALE MONTAGNY - PAYERNE

3144.01 Exploitation entente Suite à la dissolution et à la sortie de l'Entente intercommunale au 31 décembre 2024 les prestations ont été minimisées.

4526.01 Participation de l'Entente La diminution de m³ soutirés réduit les coûts d'exploitation qui sont refacturés à l'Entente intercommunale.

4. Conclusions

Eu égard à ce qui précède et en particulier à la synthèse figurant au point 2.1 de ce préavis, nous vous prions, Madame la 2^e Vice-présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 09/2025 de la Municipalité du 14 mai 2025 ;

ouï le rapport de la Commission des Finances ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver les comptes 2024 et d'en donner décharges aux organes responsables.

Veuillez agréer, Madame la 2^e Vice-présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 14 mai 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire:

(LS)

L. Voinçon

C. Thöny

Annexe : Comptes annuels pour l'exercice 2024

Municipal délégué : M. Lionel Voinçon, Syndic